



VILLE D'ENSISHEIM

Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA SEANCE DU
10 FEVRIER 2020**

Présents :

M. HABIG Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM. KREMBEL Philippe, SCHULTZ Lucien, GRICOURT-
WEBER Geneviève, STURM Christophe, COADIC Gabrielle,
TOMCZAK François, ELMLINGER Carole, *Adjoints*,
MARETS Patric, SOLOHUB MISSLAND Pierrette, HEGY Patrice,
DELACOTE Rémy, MISSLIN Christine, KRASON Philippe,
KULBURGER Brigitte, THIRIET Emmanuelle, BRUYERE Jean-
Pierre, SCHMITT Muriel, MORITZ Nicolas, NEIS Patricia,
LAMAS Damien, SANJUAN José, BRUANT MULLER Sandra,
DELEERSNYDER Ludwig, HOFFARTH Catherine, FISCHER
Gilles, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés : BECHLER Philippe, CARDONER Anne-Laure, FUCHS Evelyne,

Absents : /

Procurations : BECHLER Philippe, procuration à M. Sturm
CARDONER Anne-Laure, procuration à M. Krembel
FUCHS Evelyne, procuration à M. Sanjuan

Secrétaire : M. KREMBEL, Adjoint au Maire

Présents également : M. KOENIG Robin, Directeur Général des Services
M. THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint

Presse : 1

Auditeurs : 1

Le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal. Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Rapport d'orientation budgétaire 2020
5. Zone d'aménagement « les rives du lac » -convention de rétrocession des voiries et des réseaux dans le domaine public
6. Transfert de gestion des dispositifs d'éclairage public aux abords du giratoire THK
7. Convention mise en souterrain réseaux Orange – rue de la gare
8. Subvention pour coloration de façade
9. Projet mur du rempart - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle appartenant à M. WIOLAND Paul et son épouse née CANUS Germaine située 24, rue du Rempart
10. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la ville d'Ensisheim dans le cadre d'une opération de sécurité en traverse d'agglomération
11. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 9 décembre 2019.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- désigne M. Philippe KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Utilisation de la délégation de compétence

Date	Montant HT	Objet	Bénéficiaire
28/11/2019	5 000 €	Ventilateur pour la serre de séchage	BIG ASS FANS
19/12/2019	-1 874,90 €	Avenant n°1 - Construction d'une médiathèque - école de musique à l'Espace Baldé - Lot n°12 - Sols souples	ALSASOL
22/01/2020	450,00 €	Avenant n°1 - Construction d'une médiathèque - école de musique à l'Espace Baldé - Lot n°18 - Ascenseurs	EST ASCENSEURS

Deux arrêtés ont également été pris le 28 novembre 2019 portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 180.000 € au taux fixe de 0.74 % sur une durée de 15 ans et 1 mois, ainsi que d'un montant de 220.000 € au taux fixe de 0.74 % sur une durée de 15 ans et 1 mois auprès de la Banque Postale pour les budgets annexes Eau et Assainissement.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain **16 déclarations d'intention d'aliéner** ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 4 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Monsieur le Maire expose :

1. Cadre réglementaire et environnement économique

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration de la République (ATR) prévoit que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif, un débat ait lieu sur les orientations budgétaires, ceci dans les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Cet article a modifié certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à sa forme et son contenu.

Ce débat doit s'appuyer sur un document présenté par le président de l'exécutif de la collectivité portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants).

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

Contexte international :

L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières.

Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Dans la zone euro, après une reprise de la croissance au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2%) et devrait stagner au quatrième trimestre.

Le marché du travail devrait résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

En France, l'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne.

Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %.

Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, ainsi que la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Concernant le **projet de loi de finances 2020 (PLF)**, il s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ainsi, le niveau global de DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,8 milliards €. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

A propos de la **suppression de la taxe d'habitation (TH)**, les communes et EPCI ne percevront plus la TH dès 2021. La taxe foncière sur les propriétés bâties des départements sera transférée aux communes.

Ainsi en 2021 le taux de foncier bâti d'une commune sera égal à la somme du taux communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conserveront leur pouvoir de vote de taux sur le foncier bâti sur la base de ce taux global.

Ce transfert créera des disparités car il ne compensera pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. C'est pourquoi sera mis en place un coefficient correcteur afin de gérer ces déséquilibres.

A travers les premières simulations fournies, la part départementale issue de son territoire étant supérieure à la perte de taxe d'habitation, la ville d'Ensisheim devrait être surcompensée avec un coefficient correcteur de 0,94.

Le montant excédentaire sera restitué sous une forme de péréquation, ce qui devrait conduire à partager la croissance du développement de la commune... Et la dynamique des bases et du taux de la taxe d'habitation sera définitivement perdue.

Conséquences pour la ville d'Ensisheim :

Nous estimons le montant **de DGF** pour 2020 identique à celui de 2019 soit 531 000 €.

Pour la commune d'Ensisheim et depuis 2012, la perte cumulée de DGF s'élève à la somme de 3 064 000 € comme détaillé ci-dessous :

En euros										
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Perte cumulée
Montant DGF	1 115 000	1 096 000	1 019 000	852 000	688 000	582 000	557 000	531 000	531 000	DGF
Perte cumulée		-19 000	-96 000	-263 000	-427 000	-533 000	-558 000	-584 000	-584 000	-3 064 000

Nous estimons le montant **du FPIC** (fonds de péréquation intercommunal et communal sensé assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux dits les plus favorisés vers les plus défavorisés) pour 2020 identique à celui de 2019 soit 115 000 €.

Depuis 2012, cette charge nouvelle pour la commune s'élève à la somme de 708 000 € comme détaillé ci-dessous :

										En euros
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Charge FPIC
Coût	14 000	30 000	39 000	56 000	102 000	120 000	117 000	115 000	115 000	708 000

A noter prise en charge 3CHR de 50% sinon charge nouvelle FPIC serait de 1 416 000 €

La perte totale pour la commune s'élève donc à 3 772 000 € depuis 2012 l'équivalent par exemple du coût de construction de notre médiathèque.

Toujours au cours de la même période, l'Etat et le législateur ont transféré des compétences aux communes sans leur transférer les moyens nécessaires à leur exercice (établissement des cartes d'identité et des passeports, instruction des autorisations d'urbanisme : 30 000 € par an, établissement des PACS...).

2. Stratégie de la collectivité

Grâce à une bonne gestion des charges de fonctionnement, au développement du territoire, et tout en développant le soutien à la vie associative locale et les occasions culturelles, sportives et festives de bien vivre ensemble, la ville d'Ensisheim, depuis douze ans, a réalisé 50 millions de dépenses d'investissement : 42.5 millions de dépenses d'équipement et 7.5 millions consacrés au remboursement de la dette.

Les dépenses d'équipement de la commune s'élèvent donc en moyenne à 3.6 millions d'euros par an.

L'endettement de 901 €/habitant reste raisonnable puisque la moyenne des communes de sa strate démographique est de 932 €/habitant.

Ces résultats nous encouragent à poursuivre la même politique permettant d'assurer à la fois :

- le soutien à l'activité et l'emploi avec un programme d'investissement ambitieux qui participe au dynamisme économique local ;
- une bonne qualité de vie et de service aux habitants.

A. Maintenir un bon niveau d'épargne, malgré la baisse des recettes, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sans augmenter les taux de fiscalité de la ville

1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de nos charges de fonctionnement sur les exercices 2008 à 2019.

La commune d'Ensisheim se situe en deçà des ratios de sa strate démographique pour un niveau de service aux habitants qui reste élevé.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Total des charges de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	4 767	4 816	4 931	5 161	5 273	5 348	5 508	5 644	5 686	5 642	5 722	5 895	778	941
Dont Charges à caractère général	1 358	1 365	1 415	1 484	1 513	1 534	1 602	1 742	1 785	1 673	1 664	1 800	238	-
Dont Charges nettes de personnel	2 634	2 700	2 783	2 929	3 009	3 073	3 174	3 196	3 201	3 282	3 345	3 398	448	532

En milliers d'euros

La hausse de 3.0% des charges de fonctionnement entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par :

- l'accroissement des charges nettes de personnel : + 53 000 € soit +1.6%, inférieur aux prévisions budgétaires ;
- l'accroissement des charges à caractère général : + 136 000 € dont 100 000 € consacrés à des dépenses d'entretien et de remise à niveau des voiries.

A noter que les charges de personnel, malgré l'importance des services assurés en régie directe, s'établissent à 15.5% en dessous de la moyenne nationale des collectivités de la strate d'Ensisheim.

Pour l'année 2020 :

Globalement, les charges de fonctionnement **augmenteront d'environ 0.8%** en 2020 par rapport à 2019.

L'évolution des principaux postes de charge de la collectivité sera la suivante :

- les charges à caractère général :

Une hausse prévisionnelle de ces dépenses de 1.9% est prévue.

- les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel seront en hausse de 0.6% : cette évolution prend en compte le glissement GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que la baisse du coût de l'assurance du personnel suite à la signature du nouveau marché pour les quatre ans à venir.

La collectivité maintient sa politique en faveur de la formation des plus jeunes et de son engagement en faveur de l'apprentissage : cinq apprentis travaillent aujourd'hui au sein de la collectivité.

- les autres charges :

Elles restent stables. Elles sont composées essentiellement par les subventions aux associations (155 000 €) et au CCAS (117 000 €), ainsi que la participation au financement du SDIS (181 000 €). La ville continuera à apporter son soutien financier et logistique aux partenaires qui animent la vie locale.

- les charges financières :

Le budget prévisionnel 2020 sera de 60 000 € en baisse de 10 000 € par rapport à celui de l'année 2019.

- les atténuations de produits :

Elles concernent le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La participation de la commune s'est élevée à 115 000 € en 2019, la communauté de communes du centre Haut Rhin ayant pris à sa charge d'une manière dérogatoire 50 % du montant.

Nous estimons notre participation au FPIC en 2020 identique à celle de 2019 (incluant la participation de 50% de la CCCHR).

Le budget de charges de fonctionnement pour 2020 pourrait s'établir comme suit :

En euros	Budget 2019	Budget 2020	Var
Charges à caractère général	1 815 000	1 850 000	1,9%
Charges brutes de personnel	3 703 000	3 725 000	0,6%
Autres charges	601 500	606 000	0,7%
Charges financières	70 000	60 000	-14,3%
Atténuation de produits	122 000	122 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	6 311 500	6 363 000	0,8%

2. La baisse continue des recettes de fonctionnement

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de nos produits de fonctionnement sur les exercices 2008 à 2019.

Après avoir connu une progression régulière jusqu'en 2012, nos produits diminuent depuis et atteignent des montants équivalents à ceux de l'année 2008 (7 124 k€ hors éléments exceptionnels).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Total des produits de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	7 589	7 192	7 539	7 804	9 107	8 107	7 487	7 454	7 035	7 007	7 243	7 132	941	1 128
Hors éléments exceptionnels	7 124	7 192	7 296	7 476	7 492	7 398	7 487	7 285	7 035	7 007	7 130	7 132		
Dont impôts et taxes	4 028	4 104	4 367	5 278	5 560	5 555	5 582	5 662	5 597	5 629	5 735	5 825	769	676
Dont dotation de l'Etat	2 591	2 537	2 383	1 921	1 584	1 494	1 474	1 303	1 080	1 027	988	991	131	275

En milliers d'euros

L'évolution des recettes est assez disparate entre 2018 et 2019 :

-celles liées aux impôts et taxes augmentent de 90 000 €, conséquence du dynamisme de nos bases fiscales et des droits de mutation (+ 30 000 € en 2019) ;

-les dotations de l'Etat stagnent, la baisse semblant stoppée ;

-les autres recettes diminuent de 80 000 € (dont 38 000 € pour les coupes de bois et 24 000 € pour les remboursements de rémunération du personnel par l'assurance).

C'est pourquoi, au final, les produits en 2019 sont quasi identiques à ceux de 2018 à savoir 7 132 k€.

Pour l'année 2020 :

Globalement, les produits de fonctionnement **augmenteront de 0,8%** en 2020 par rapport à 2019.

L'évolution des principaux postes de produits de la collectivité sera la suivante :

- les impôts et taxes : **les taux d'imposition communaux, qui sont les mêmes depuis 1986, n'augmenteront pas.**

Les taux communaux de taxe d'habitation (11.66%) et de taxe foncière (13.79% pour le bâti) seront reconduits.

Pour information, les taux moyens communaux de la même strate démographique en 2015 (source DGCL) sont respectivement de 16.3% et 19.1%.

La hausse des recettes issues des impôts et taxes de 1.3% est basée sur une augmentation du montant des valeurs locatives de 0.9% (projet de loi de finances 2020) appliquée sur les impôts liquidés en 2019 supérieurs à ceux prévus au budget primitif.

Globalement, les dotations de l'Etat sont estimées en baisse de 1.2%. Nous prévoyons un montant de DGF de 531 000 € identique à celui perçu en 2019.

Nous tablons également sur la stabilisation du montant de l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de l'ex Taxe Professionnelle.

Les produits de gestion courante devraient être équivalents à ceux perçus en 2019.

Le budget de produits de fonctionnement pour 2020 est évalué comme suit :

En euros	Budget 2019	Budget 2020	Var
Impôts et taxes	5 835 000	5 911 000	1,3%
Dotations et subventions	988 000	976 000	-1,2%
Produit gestion courante	479 000	477 000	-0,4%
Atténuation de charges	50 000	50 000	0,0%
TOTAL RECETTES	7 352 000	7 414 000	0,8%

3. Le maintien d'un bon niveau d'épargne

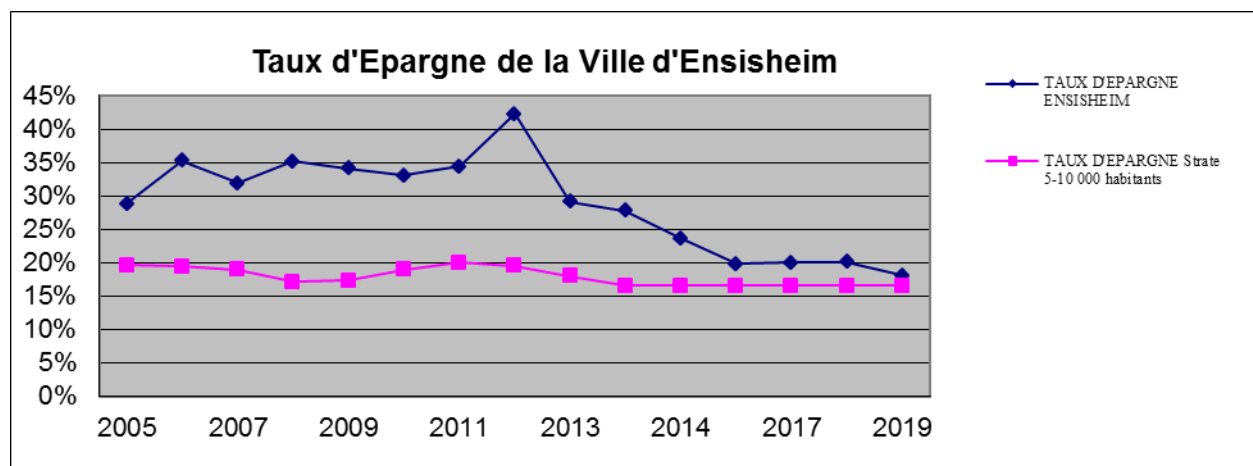
Le niveau d'épargne de la commune reste satisfaisant : en effet, l'autofinancement 2019 ressort à 170 €/habitant quasi stable depuis maintenant trois ans.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Autofinancement courant dégagé par la Ville	2 488	2 437	2 402	2 642	3 760	2 143	2 071	1 718	1 381	1 391	1 422	1 285	170	189
Hors éléments exceptionnels	2 488	2 437	2 402	2 314	2 345	2 143	2 071	1 718	1 381	1 391	1 422	1 285		

En milliers d'euros

Le taux d'épargne (rapport entre l'autofinancement et les recettes de fonctionnement) reflète l'aptitude à dégager des ressources sur la section de fonctionnement afin de financer une partie des investissements.

Celui de la commune, supérieur à 20% depuis 2003, a atteint depuis l'année 2015 la moyenne de sa strate démographique sous l'effet ciseaux de la diminution des ressources et l'accroissement des charges.



B. Maintenir un bon niveau d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

La capacité d'investissement se stabilise depuis 2015. La commune garde donc des marges de manœuvre et peut ainsi continuer à investir grâce à un endettement maîtrisé.

Vous trouverez ainsi ci-dessous l'évolution de nos dépenses d'investissement sur les exercices 2008 à 2019.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Total des investissements	4 792	3 244	5 404	4 274	5 740	4 652	3 001	2 734	3 151	5 273	3 673	4 042	533	436
Dont dépenses d'équipement	4 343	2 368	5 071	3 833	5 010	3 738	2 210	2 203	2 489	4 606	3 154	3 535	466	257

En milliers d'euros

Les dépenses d'équipement sont de 466 € par habitant en 2019, un ratio supérieur de 80% à la moyenne de sa strate démographique.

En 2019, **nos dépenses d'équipement se sont élevées à 3,5 millions d'euros.**

Elles ont principalement concerné la construction de la médiathèque (1,9 millions), des travaux de voirie (0,7 million), le renouvellement de matériel de transport (0,3 million) et la réhabilitation de la Régence (0,3 million).

Pour l'année 2020 :

L'année 2020 permettra de poursuivre les travaux de construction de la médiathèque : la somme de 1,3 millions sera inscrite au Budget Primitif 2020.

La rue de la Gare et le Faubourg Saint Martin feront l'objet d'importants travaux de voirie dont le montant prévisionnel est estimé à 0,75 million d'euros.

Comme chaque année, l'entretien du patrimoine immobilier de la collectivité se poursuivra avec des travaux dans le patrimoine bâti de la commune (mises aux normes, travaux de rénovation diverses, économies d'énergie).

De même se poursuivra le renouvellement des outils de travail des services municipaux (parc automobile, matériel et outillage, informatique, matériel divers).

2. Les recettes d'investissement

L'endettement reste maîtrisé grâce à une politique rigoureuse de gestion de ses ressources financières. La ville s'appuie sur son plan pluriannuel d'investissement actualisé régulièrement afin d'avoir une bonne visibilité de ses dépenses d'équipement et de leur impact sur son endettement.

En 2019, la ville a contracté un prêt de 1 400 000 € sur 15 ans au taux fixe de 0.80%.

L'endettement communal reste ainsi inférieur à la moyenne de la strate, soit 901 €/habitant fin 2019 (au niveau national, la dette moyenne des communes de la même strate démographique est de 932 €/habitant).

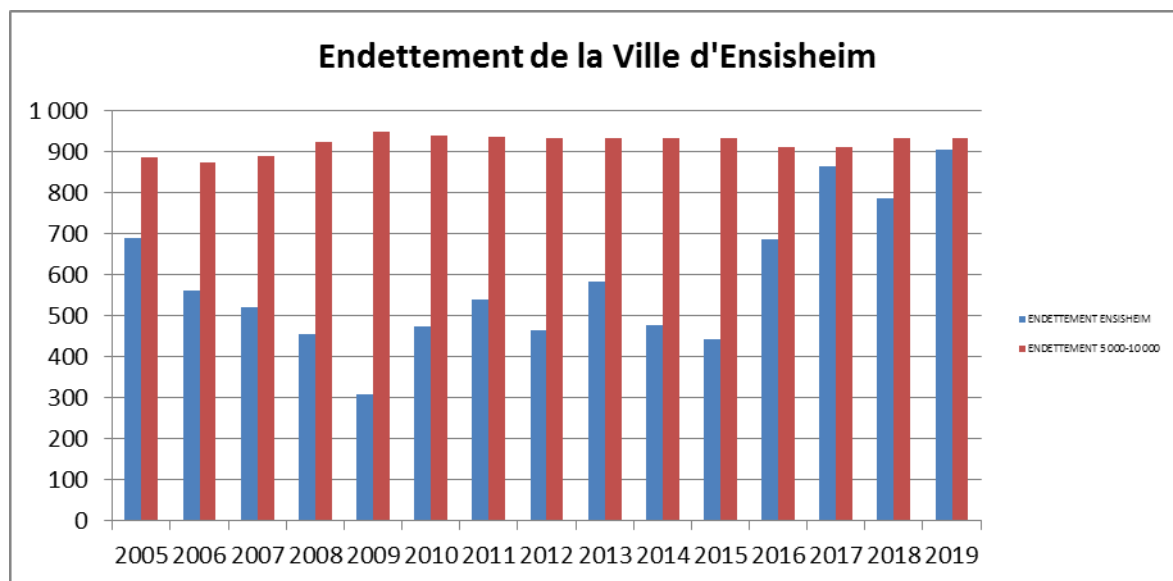
Cet endettement comprend le prêt relais de 2 000 000 € contracté en 2017 qui sera remboursé fin juin 2020 et financé par une partie de la vente des terrains de l'opération d'habitat des Rives du Lac. L'endettement est donc plutôt de 637 €/habitant.

Cette dette reste « attractive » puisque son taux d'intérêt moyen en 2019 est de 1.1%.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Remboursement du capital	449	876	333	441	550	634	661	530	662	667	519	507	-	-
Contraction d'emprunt			1 500	1 000		1 500		260	2 500	2 000		1 400		
Encours de la dette au 31/12	3 046	2 170	3 337	3 896	3 346	4 212	3 550	3 280	5 118	6 451	5 933	6 826	901	932
Charges financières	157	95	59	110	128	126	121	101	86	72	71	63	8	34

En milliers d'euros

Vous trouverez sur le graphique ci-dessous l'évolution de l'endettement de la ville. Depuis 2004, il est inférieur à la moyenne de sa strate démographique alors qu'un programme d'investissement très supérieur à la moyenne est mené :



3. Conclusion

Malgré un contexte de réduction des ressources, conséquence depuis 2012 de la diminution de la DGF et de la création du FPIC (3 772 000 € de perte en 8 ans), la commune, grâce à son développement et à une gestion maîtrisée de ses charges, poursuit sa démarche engagée maintenant depuis de nombreuses années.

Elle a réussi à maintenir sur les douze dernières années un volume annuel moyen d'investissement de 3 600 000 € tout en maîtrisant son endettement.

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité et au-delà d'une gestion rigoureuse des ressources humaines et des charges courantes, c'est bien le développement de notre territoire et la confiance que nous font les entreprises en venant s'y installer qui nous permettent de réaliser nos projets.

Les actions en faveur de la vie de la cité et du développement des relations entre ses habitants seront également mises en œuvre (ouverture de la médiathèque, école de musique, développement des actions culturelles, réflexion sur plusieurs équipements sportifs...).

Gilles Fischer : nous avons tout au long de ce mandat soutenu les choix effectués, le maintien des taux et le haut niveau d'investissement sont pour nous des marqueurs essentiels d'une politique municipale.

Pour compléter ce rapport, la question de l'urgence environnementale dans laquelle nous sommes aujourd'hui se pose. Il s'agit d'un paramètre central à prendre aujourd'hui en compte dans nos choix politiques. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer du fait en particulier de leur proximité avec les citoyens.

Pour demain, nous devons poursuivre nos efforts de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Mr le Maire : la question environnementale est centrale. Elle l'a été, pas forcément de manière démonstrative, à chacune de nos prises de décisions. Il faut amplifier cette orientation et nous sommes preneurs de toutes les bonnes idées qui pourraient être mises sur la table.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2020 présentées par Monsieur le Maire.

Point n° 5 - ZONE D'AMENAGEMENT « Les Rives du Lac » -CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES ET DES RESEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 9 décembre 2019, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer le compromis de vente du projet « Les rives du Lac ».

Pour cette opération, la Foncières Hugues Aurèle a établi un dossier de permis d'aménager, qui doit comporter une pièce PA 12 « Convention de rétrocession des voiries et réseaux dans le Domaine public ».

La convention a pour objet de permettre le transfert des équipements communs et des terrains d'assiette de la voirie et des espaces verts du lotissement précité, visés sur le plan de composition de la demande de Permis d'Aménager, dans le domaine public de la Commune d'Ensisheim dès l'achèvement des travaux exécutés.

Les équipements et les terrains d'assiette seront cédés gratuitement et en pleine propriété à la Commune d'Ensisheim.

Le transfert de gestion des équipements, de voies publiques, de réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public interviendra lorsque les services concernés de la Commune et des concessionnaires auront approuvé techniquement l'ensemble du projet, réceptionné sans réserve tous les travaux et qu'ils aient été déclarés conformes à leurs normes respectives.

Le transfert de propriété se fera après délibération du Conseil Municipal.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** le Maire à signer la convention jointe en annexe 1, (plan de composition en annexe 2).

Point n° 6 - TRANSFERT DE GESTION DES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU GIRATOIRE THK

M. le Maire expose :

Le Département du Haut-Rhin a remis à niveau il y a peu les nouveaux luminaires aux abords du rond-point dit « THK ».

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer une convention relative au transfert de gestion de ces équipements à la Ville d'Ensisheim.

Cette convention prévoit notamment la prise en charge par la Ville du petit et gros entretien, des mises aux normes, des travaux de remplacement ainsi que du renouvellement à terme.

La Ville prendra également à sa charge les frais d'énergie électrique, l'entretien des candélabres, le remplacement des lampes et candélabres, la remise en peinture, le remplacement des équipements en cas d'accident ainsi que les contrôles réglementaires.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **émet** un avis favorable au transfert de gestion ;
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

Point n° 7 - MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX ORANGE – RUE DE LA GARE

M. le Maire expose :

La Ville d'Ensisheim souhaite procéder à la réfection de la rue de la gare et y initier des travaux de voiries et réseaux divers.

Concomitamment à cela, la Ville aimerait profiter de cette occasion pour enterrer les réseaux de téléphonie Orange (actuellement aériens) et permettre la pose de la fibre Rosace, ce pour des raisons tant esthétiques que sécuritaires.

La pose coordonnée des différents réseaux a pour but de réduire les coûts des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

La présente convention a pour objet d'organiser les rapports entre la Ville et la Société Orange lors de cette opération et notamment de fixer les modalités juridiques et financières de cette collaboration.

L'exécution des travaux de génie civil et des études préalables incombera à la collectivité, tandis qu'Orange fournira à la Ville diverses prestations d'ingénierie relatives au déploiement des équipements de communication électronique et s'occupera également des travaux de pose de ces mêmes équipements ainsi que la dépose des anciens. Ces travaux, bien qu'exécutés par Orange, resteront toutefois à la charge de la collectivité.

A l'issue de l'opération, les tranchées et autres infrastructures de génie civil demeureront propriété de la Ville, tandis que les équipements de communication électronique seront celles d'Orange.

La Société Orange présentera à la collectivité un mémoire relatif aux prestations réalisées, pour un montant de 6 003,86 € net.

Elle devra également s'acquitter à l'avenir d'une redevance d'occupation du domaine public.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **émet** un avis favorable à l'exécution des travaux ;
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention à intervenir.

Point n° 8 - SUBVENTIONS POUR COLORATION DE FAÇADES

Mme KUHLBURGER ne prend pas part au vote.

M. le Maire expose :

Des demandes de subvention ont été déposées en Mairie pour des travaux de coloration de façades, conformément aux principes arrêtés par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mars 1999, 22 avril 2002 et 26 janvier 2009.

Les requêtes ont été présentées par :

Madame KUHLBURGER Anne

13 rue Xavier Mosmann

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1800
- Année de la dernière mise en peinture : 1850

Montant des travaux réalisés : 2 500,00 euros

Plafond subventionnable : 6 100,00 euros

Taux de subvention : 7,5 %

Montant de la subvention : 187,50 euros

Madame KUHLBURGER Brigitte

11 rue Xavier Mosmann

2 logements

- Année de construction de l'immeuble : 1800
- Année de la dernière mise en peinture : 1850

Montant des travaux réalisés : 11 000,00 euros
Plafond subventionnable : 12 200,00 euros
Taux de subvention : 7,5 %
Montant de la subvention : 825,00 euros

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
Par 28 Voix Pour,
(Mme Kuhlburger ne prend pas part au vote)***

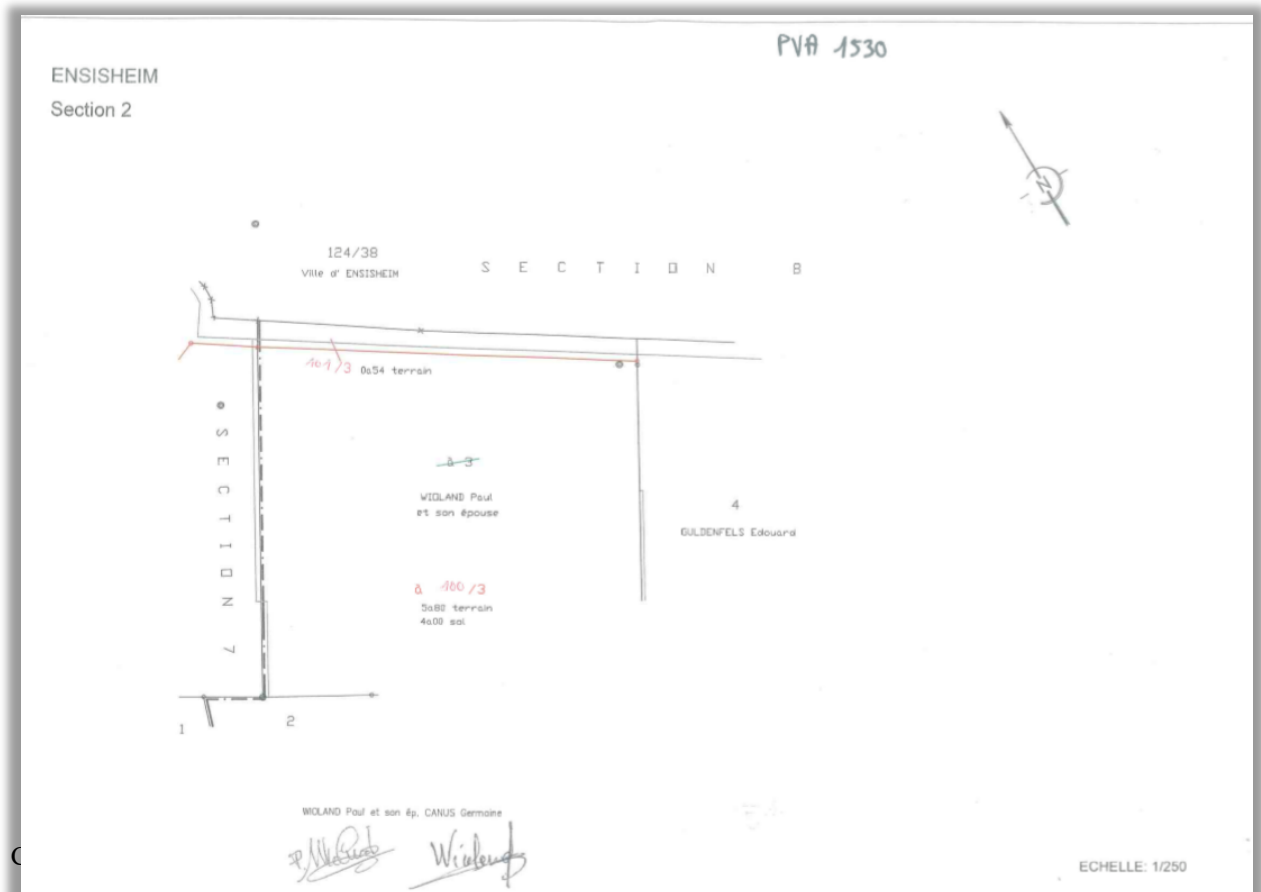
- **accorde** le montant des subventions susvisées aux bénéficiaires ;
- les crédits sont prévus au compte 2042 du budget.

Point n° 9 - PROJET MUR DU REMPART - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A M. WIOLAND PAUL ET SON EPOUSE NEE CANUS GERMAINE SITUEE 24, RUE DU REMPART

Monsieur le Maire expose :

La Ville d'Ensisheim souhaite entretenir le mur des remparts afin de sécuriser le site et permettre la conservation de ce bien inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent, la Ville d'Ensisheim souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle sise section 2 n°101/3 appartenant à WIOLAND Paul dont la superficie est de 0.54 ares (terrain) issue du PVA n°1530 du 4 septembre 2018.



Il est précisé que de convention expresse entre les parties, une servitude de passage de jour sur la parcelle cadastrée section 2 n° 100/3 (fond servant) appartenant à WIOLAND Paul et Germaine au profit de la parcelle cadastrée section 1 n°36 (fond dominant) appartenant à la Commune d'Ensisheim afin de rendre accessible le mur à entretenir situé sur la parcelle section 2 n°101/3 par la Commune d'Ensisheim ou toute personne diligentée par la Commune d'Ensisheim.

Il est précisé que de convention expresse entre les parties, une servitude de passage élargie consistant en un droit d'usage de jour comme de nuit sera constituée sur la parcelle cadastrée section 2 n° 101/3 (fond servant), au profit de la parcelle cadastrée section 2 n° 100/3 (fond dominant) appartenant à WIOLAND Paul et Germaine sans pouvoir faire obstacle à la servitude de passage précédemment évoquée.

Conformément à la réglementation en vigueur, France Domaine n'a pas été sollicité par la Ville sur ce projet d'acquisition,

Compte tenu de l'intérêt porté par la Ville d'Ensisheim de voir réaliser ce projet d'intérêt général qui, par ailleurs, bénéficiera directement aux propriétaires riverains du mur, les parties ont décidé d'un commun accord d'en fixer la valeur à l'euro symbolique.

VU l'intérêt de réaliser cette opération pour la Ville et les vendeurs ;

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **donne** son accord de principe pour une acquisition foncière à l'euro symbolique de ce terrain par la Ville d'ENSISHEIM.
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint Délégué Monsieur Lucien SCHULTZ à signer l'acte de vente en la forme administrative qui sera dressé pour procéder à cette acquisition.

Point n° 10 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE D'ENSISHEIM DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

M. le Maire expose :

Pour améliorer la sécurité, le confort et la desserte des usagers, la Commune d'ENSISHEIM envisage la réalisation d'une opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la route départementale en traverse de l'agglomération, rue de la Gare et faubourg Saint-Martin, pour un montant estimatif (parts communal et départementale) de 780 000 €TTC.

Compte tenu du fait que ces travaux relèvent pour partie de la responsabilité de la Commune et pour partie du Département et afin de faire un bon emploi des deniers publics et d'optimiser l'allocation des ressources à allouer à ce projet, les deux collectivités territoriales souhaitent organiser leurs rapports par le biais d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

La présente convention a pour objet de désigner la Ville d'Ensisheim comme Maître d'ouvrage unique pour toute la durée de l'opération.

Le financement de ces travaux sera cependant respectivement réparti entre le Département et le maître de l'ouvrage désigné, chacune des parties prenant en charge les travaux relevant de sa compétence. Ainsi, le maître de l'ouvrage désigné assurera le préfinancement de l'ensemble des dépenses de l'opération, et il obtiendra par la suite le remboursement des frais liés aux réalisations relevant de la compétence du Département.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **donne** son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département ;
- **autorise** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

Point n° 11– DIVERS ET INFORMATIONS

A) MANIFESTATIONS

- mardi le 11 février à 19 H à la Régence – remise des trophées des « Mérites Sportifs »
- jeudi le 13 février à 20 H à la Régence – Concert Play Bach
- jeudi le 5 mars à 20 H à la Régence – Conférence « L'art Roman Normand et Rhénan »
- mardi le 10 mars à 20 H 15 à la Régence – Conférence « L'industrialisation de l'Alsace au XIXème siècle
- Du 17 mars au 7 mai – à la bibliothèque - Exposition de trains miniatures Jep
- mercredi le 18 mars à 14 H – à la Régence – spectacle jeune public « Petits contes amoureux »
- jeudi le 2 avril à 20 H – à la Régence – conférence « l'art roman alsacien et rhénan – 2^{ème} partie »
- jeudi le 16 avril à 20 H – à la Régence – concert de musique de chambre
- jeudi le 23 avril à 20 H – à la Régence – spectacle burlesque Ys, la véritable histoire
- mardi le 28 avril à 20 H 15 – à la Régence – Conférence « les charpentes des cathédrales »

Mr le Maire souhaite remercier à la fois Mr Sanjuan et son groupe d'avoir toujours été positifs, Catherine Hoffarth et Gilles Fischer constructifs et parfois critiques mais il le faut, le groupe majoritaire pour sa confiance.

C'est dans la confiance et la sérénité que l'on construit de belles choses. Ce fut un plaisir de travailler avec vous tous, de tout cœur merci.

Catherine Hoffarth annonce qu'elle ne se présentera pas aux prochaines élections municipales après 19 ans de mandats. Nous avons essayé avec Gilles d'être responsables, je pense qu'on l'a été puisque vous le reconnaissez ce soir.

Je vais continuer de porter ces engagements, la transition énergétique et le bien vivre ensemble, sur d'autres terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30 et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Ensisheim de la séance du 10 février 2020

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Rapport d'orientation budgétaire 2020
5. Zone d'aménagement « les rives du lac » -convention de rétrocession des voiries et des réseaux dans le domaine public
6. Transfert de gestion des dispositifs d'éclairage public aux abords du giratoire THK
7. Convention mise en souterrain réseaux Orange – rue de la gare
8. Subvention pour coloration de façade
9. Projet mur du rempart - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle appartenant à M. WIOLAND Paul et son épouse née CANUS Germaine située 24, rue du Rempart
10. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la ville d'Ensisheim dans le cadre d'une opération de sécurité en traverse d'agglomération
11. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		
Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		
François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		
Carole ELMLINGER	Adjointe		

Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal	Excusé – procuration à M. Sturm	
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Krembel	
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
Jean-Pierre BRUYERE	Conseiller municipal		
Patricia NEIS	Conseillère municipale		

José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Sanjuan	
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Sandra BRUANT – MULLER	Conseillère municipale		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Fischer	
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		